

6) Problème des zones de stationnement, lettre de Mme Bacot aux Maires :

C'est le sujet le plus important de ce CA.

Christian Duguet fait le point de la situation et distribue la lettre de Mme Bacot à ceux qui n'ont pas pu être joints par mail.

Les réactions sont très vives :

Sur le fait que le courrier ait été envoyé à tous les maires y compris ceux des communes où il existe des zones autorisées depuis longtemps :

- Nous pensions que, dans la mesure où le texte de loi auquel Mme Bacot se réfère n'était applicable qu'au 1er janvier 2007, ce que nous considérons comme les zones déjà existantes ne seraient pas concernées par un accord du maire.

- Il est vrai que cet article est ambigu puisqu'il ne fait plus de distinction précise entre nouvelle zone et zone existante, comme c'était le cas dans la proposition du Sénat (proposition qui faisait, nous semblait-il, consensus entre l'ADHF-F et VNF).

- Mais c'est l'interprétation la plus pénalisante qui en a été faite puisque le courrier a été envoyé à tous les Maires.

En ce qui concerne la conclusion du courrier :

- Pourquoi conclure la lettre par « Faute de réponse de votre part..... », je ne pourrai que constater que cette absence de réponse vaut rejet global de toute zone de stationnement sur le territoire de votre commune. » ?

Aucun texte, dans la loi, n'obligeait à cette démarche et ceci semble contraire à la doctrine administrative qui dit l'inverse, c'est à dire qu'une absence de réponse vaut acceptation.

Sur le fait que VNF n'ait pas du tout concerté les associations avant cette démarche :

- En effet, nous avons découvert l'existence de ce courrier plus d'un mois après qu'il ait été envoyé parce que, alertés par des adhérents en attente de COT, nous avons contacté les subdivisions concernées.

-Concernant notre déception et notre perte de confiance à l'égard de VNF :

-Nous avons pu ces dernières années, avoir des échanges constructifs avec VNF et les subdivisionnaires. Les propos de Mme Bacot (y compris lors de la journée de l'habitat fluvial) nous semblaient plutôt rassurants.

- Or, depuis la loi sur l'eau, il n'y a eu aucune commission consultative et si on rapproche ce dernier événement des points suivants :

- Abandon de la tacite reconduction pour les COT par VNF
- Redevance à 200% pour les bateaux sans COT et Contravention de Grande Voirie pour les bateaux non autorisés
- Remise en cause de la liste d'attente sur certains secteurs (notamment à Lyon et Avignon où l'emplacement serait attribué « au plus beau projet »)
- Précarité accrue des bateaux logements....

Nous avons le sentiment d'assister à une nouvelle offensive contre les bateaux logements.

Actions envisagées :

- à long terme : voir comment on pourrait faire revenir les députés sur la loi sur l'eau et les articles qui nous concernent qui, à l'évidence sont inapplicables.
- à court terme, en fonction des problèmes qui vont rapidement se poser, manifestations et articles dans la presse, courriers au ministre des transports....

Décisions prises :

- Une information à tous les adhérents par le biais de notre site et d'un prochain bulletin va être faite.
- Proposer un mémento des recours éventuellement utilisables par ceux qui seraient déjà ou rapidement touchés par l'application abusive de cette loi.
- Attendre le RDV, prévu le 30 mai, entre Christian Duguet et Mme Bacot qui devrait pouvoir faire le point sur les difficultés prévues dans certaines zones et les réponses qui pourraient y être apportées.
- Le compte rendu de ce RDV sera immédiatement transmis à tous les représentants d'associations le plus rapidement possible.
- Les actions à mener seront décidées ensuite, quitte à convoquer en urgence un autre CA pour ce faire (par téléphone ou mail)

Ce CA a mis en évidence une totale solidarité des adhérents à travers leurs associations et une détermination énergique pour défendre l'habitat fluvial.